

**Discours de SAR la Princesse Astrid.
14ème Conférence des Etats parties à la
Convention d'Ottawa sur l'interdiction des
mines anti-personnel.
Genève, 30 novembre 2015**

Mesdames, Messieurs,
Merci, Monsieur le Vice-Premier Ministre,

C'est pour moi un honneur
de pouvoir prendre la parole au nom de la Belgique
à l'occasion de la cérémonie d'ouverture
de la 14ème réunion des Etats parties
de la Convention d'Ottawa
ici à Genève.

Mon pays,
en assurant la Présidence cette année
de la Convention
sur l'interdiction des mines anti-personnel,
démontre une fois de plus
son plein engagement
dans la mise en œuvre de cette Convention.

Mais plus personnellement,
je voudrais en tant qu'Envoyée Spéciale
de la Convention d'Ottawa, d'emblée
souligner avec fierté,
deux succès majeurs récents
obtenus par des Etats parties à cette Convention.

Après plus de deux décennies de **travail de déminage**,
l'annonce par le Mozambique,
ce 17 septembre 2015,
de l'achèvement de la destruction
des mines anti-personnel dans les zones minées,
suscite notre admiration
et nous donne l'espoir
d'arriver à l'éradication de ce fléau
et cela mérite d'être mis en évidence.

De même,
je voudrais saluer les efforts de la **Finlande**,
qui a rempli en août dernier ses obligations
en matière
de **destruction de stock** de mines anti-personnel
et ce, avant l'échéance fixée.

Ces deux beaux exemples démontrent que, pas à pas,
des progrès sont réalisables
tant en ce qui concerne **le déminage**
que la destruction des stocks
de ces armes inhumaines.

J'ai été personnellement très impressionnée par les résultats du **projet Tiramisu** (***Toolbox Implementation for Removal of Anti-personnel Mines, Submunitions and Unexploded Ordnance***), présentés en septembre dernier en Belgique.

Le projet Tiramisu porte un nom doux et sucré,
mais il s'agit véritablement
d'une « boîte à outils » forte et efficace,
au service des acteurs de terrain
dans notre combat commun
contre les mines anti-personnel.

C'est dans ce contexte
que je voudrais profiter de ce moment public
pour témoigner au nom de nous tous
de la gratitude que nous avons,
à l'égard des **démineurs** qui,
avec courage,
effectuent un travail difficile et dangereux
au péril de leur vie.

Mesdames, Messieurs

Il y a un an,
lors de la 3ème Conférence d'examen
de la Convention tenue au Mozambique,
le plan d'actions de Maputo a été adopté.

Des efforts considérables
ont été déployés par les Etats parties.

Ils ont poursuivi avec détermination leurs obligations et actions pratiques visant à mettre fin aux souffrances des victimes causées par les mines anti-personnel.

Les pays « affectés » par ce fléau et les pays « donateurs », tous doivent cheminer, côte à côte. Nous devons tous poursuivre nos efforts communs pour mener à bien l'important agenda de ce Plan d'actions, d'un monde sans mines : *a Mine Free World*.

162 pays ont à ce jour rejoint la Convention.
Son succès est lié au nombre élevé de pays
qui l'ont ratifiée ou qui en sont devenus Parties.
Mais aussi à l'influence incontestée
de ses principes fondamentaux
sur les pays qui ne l'ont pas encore approuvée.

Trop d'Etats
n'y ont cependant pas encore souscrit.

L'universalisation de la Convention
doit continuer à nous animer
et reste un défi à atteindre.
Je ne peux qu'encourager
tous les efforts entrepris dans ce sens.

Mais malgré toutes les difficultés de l'universalisation
il y a une lueur à l'horizon
avec certains pays qui sont présents aujourd'hui
en tant qu'observateurs à cette conférence.

Je voudrais maintenant mettre l'accent sur le thème de l'assistance aux victimes. Ce thème est cher à la Belgique; pays précurseur dans la Convention d'Ottawa.

Nous constatons avec joie depuis l'entrée en vigueur de la Convention, que le nombre de victimes sur base annuelle a diminué considérablement.

Cependant, nous devons persister dans nos efforts pour réduire encore davantage ce nombre.

La mise en œuvre
de mesures **spécifiques**
destinées à l'assistance aux victimes
est souhaitable,
tout en tenant compte
des difficultés
que les pays particulièrement affectés rencontrent.

Ces pays affectés
sont souvent des pays en voie de développement
et beaucoup d'entre eux
ne sont pas en mesure
de satisfaire les besoins des victimes
uniquement par eux-mêmes.

Il est donc capital
que la communauté des pays donateurs reste engagée
pour réaliser les objectifs de la Convention
en y consacrant les moyens nécessaires
car c'est crucial pour les survivants
de pouvoir bénéficier d'une **assistance**
pour couvrir leurs soins médicaux immédiats,
ainsi que la réhabilitation à long terme
leur permettant **une reconstruction personnelle**
et une réintégration
dans la vie sociale et économique.

Durant ces 5 dernières années,
la Belgique a contribué à hauteur de 20 millions €
à des projets
liés aux actions contre les mines
ou autres engins non explosés,
dont 30 % sont consacrés à l'assistance aux victimes.

Et, cette après-midi,
**j'aurai le privilège de participer à un séminaire
qui donnera la parole aux victimes et à leur
représentants.**

**Ce sont eux les premiers experts
et il me semble
que nous devons les écouter en premier lieu.**

Leurs témoignages, placés dans un contexte plus large
de leur famille et de leur communauté,
sont indispensables pour comprendre leurs besoins.

Ils doivent nous permettre
d'orienter nos actions et nos efforts
afin de pouvoir les aider le plus efficacement possible.

Si demain,
le monde devait être débarrassé
de toutes les mines anti-personnel,
et c'est mon vœux le plus cher,
il restera toujours
des victimes handicapées à assister,
des familles à prendre en compte,
des communautés dont les conditions de vie
devront être adaptées à l'accueil solidaire
de ces personnes handicapées.

En outre,
ce séminaire permettra aussi à d'autres experts
d'aborder **les synergies**
en matière d'assistance aux victimes
dans un cadre plus large
des droits de l'homme
et des droits des personnes handicapées.

Je ne puis conclure
sans mentionner une fois de plus
le rôle stimulateur
des organisations non-gouvernementales
comme la Campagne Internationale
pour Interdire les mines Anti-personnel (ICBL)
et le Comité International de la Croix Rouge (le CICR).

Nous le savons,
la société civile a été à la genèse
de la Convention sur les mines antipersonnel.
Elle est active sur le terrain
pour sa mise en œuvre
et reste une référence pour son avenir.

Dans mon pays,
nous avons fêté en mars 2015
les 20 ans de l'adoption
d'une législation nationale
interdisant les mines antipersonnel
et cela s'est fait
grâce à l'impulsion de la société civile.

Et dans 2 ans, en 2017,
nous célébrerons le **20ème anniversaire**
de la signature de la Convention d'Ottawa.

Que de chemin déjà parcouru !

Je suis convaincue que d'ici là,
grâce à vous tous,
cet anniversaire sera l'occasion
de saluer à nouveau les progrès effectués.

Ensemble,
nous fêterons dignement cet anniversaire.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui plus que jamais,
dans un monde
où la terreur et la violence semblent dominer,
le moment n'est-il pas venu
de serrer les coudes entre les pays
et d'avancer dans cette magnifique initiative de paix
qu'est la Convention d'Ottawa !

Osons montrer l'exemple,
et avançons dans notre but
qu'est l'élimination totale des mines anti-personnel :
« **to a Mine Free World** » !

Je vous souhaite **beaucoup de succès**
lors des travaux de cette 14ème réunions
des Etats parties de la Convention d'Ottawa
que je déclare solennellement ouverte.